

PERMANENCES DES ÉLUS

de 10 H à 12 H

les Samedis suivants :

Monsieur Michel TILLARD,
Maire, responsable de
l'urbanisme :

5 septembre 2009
10 octobre 2009
14 novembre 2009
19 décembre 2009

Madame GATTEPAILLE
Marie-Paule, 1^{er} Adjoint,
chargée par délégation
du budget et des finances
communales, du C.C.A.S., des
affaires scolaires et culturelles :

12 septembre 2009
17 octobre 2009
21 novembre 2009

Monsieur ORAIN Yves, 2^{ème}
Adjoint, chargé par délégation
des bâtiments communaux et
des affaires sportives :

19 septembre 2009
24 octobre 2009
28 novembre 2009

Madame RECOULES Gabrielle,
3^{ème} Adjoint, chargée par dé-
légalion du restaurant scolaire,
de l'information et des salles
communales :

26 septembre 2009
31 octobre 2009
5 décembre 2009

Monsieur SYLVESTRE
Jean-Michel, 4^{ème} Adjoint,
chargé par délégation de la
voirie, des équipements et des
espaces verts :

29 août 2009
3 octobre 2009
7 novembre 2009
12 décembre 2009

Magazine d'informations municipales

Directeur de la publication : M. le Maire
Comité de Rédaction : Commission Information
Maquette et impression : IDA l'Imprimerie
Z.I de la croix blanche
Impasse Rémy - 44260 Malville
Tél. : 02 40 58 31 03
accueil@ida-imprimerie.com

Mairie de Quilly
Rue de la Mairie - 44260 Quilly
Tél. 02 40 91 83 83
mairie.de.quilly@wanadoo.fr

Tirage à 6 000 exemplaires

Imprimé sur papier
recyclé avec des
encres végétales



Le mot du Maire

Précisions sur la gestion de la voirie

La réfection partielle de la Route Départementale 43 qui traverse le bourg à fait l'objet, à juste titre, de nombreux commentaires et je profite de ce journal municipal pour apporter des précisions sur la gestion de la voirie.

Lorsqu'une route départementale traverse une agglomération, l'entretien de cette voie incombe au Conseil Général, seuls les trottoirs ou les accotements situés entre les panneaux indiquant l'entrée et la sortie de l'agglomération sont à la charge de la commune. Par contre, les routes communales, comme leur nom l'indique sont à la charge de la Commune. Concernant ces dernières et comme exemple la rue la Mairie qui a été refaite cette année, une subvention est allouée chaque année par l'Etat, budget qui ne peut pas être affecté à une route départementale.

En 2008, dans l'attente de la rénovation du bourg qui été reportée à cause de la construction du Groupe Scolaire, j'avais sollicité les services du Conseil Général pour une remise en état de cette voirie. Cette demande à bien été prise en compte, mais pour des raisons sans doute financières et aussi afin ne pas perdre l'obtention des subventions pouvant être allouées pour un futur réaménagement urbain, seules les entrées du bourg ont été rénovées.

Compte-tenu de l'état du tronçon central et de l'incertitude quand à la date du réaménagement global, j'ai renouvelé ma demande auprès du Conseil Général pour une reprise succincte du revêtement.

Dans la même logique, afin de faciliter la circulation des piétons, le Conseil Municipal à décidé la reprise partiellement et à moindre coût les trottoirs aux endroits les plus abimés.

Dès la rentrée ce dossier sera relancé, mais dans cette attente, au nom du Conseil Municipal, je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Michel TILLARD

Sommaire

Les élus vous informent	2-7
La vie des associations	8-10
Erratum	11
Les informations générales	11-12

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2009
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ APPROUVÉ :**

- L'assistance d'un avocat, Maître Pierrick CARADEUX, pour défendre le PLU devant le tribunal administratif suite aux trois requêtes déposées fin décembre 2008.
- L'avenant n°1 marché de travaux groupe scolaire concernant le lot n° 9 pour une plus-value de 601.15 € TTC.
- L'intervention des agents de la FDGDON 44 dans le cadre du contrôle des populations de rongeurs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ APPROUVÉ :**

- le mandatement d'une dépense en matériel informatique approuvée en 2008 et dont la facture est arrivée en janvier pour un montant de 3 036 €.
 - La convention avec le Préfet dans le cadre des nouvelles dispositions relatives à l'attribution anticipée de la FCTVA 2008.
 - L'attribution à l'entreprise ANTARGAZ, moins disante, du marché de travaux groupe scolaire concernant l'implantation et l'entretien d'une citerne de gaz enterrée ainsi que la livraison de gaz propane pour un montant de 530 € HT la tonne.
 - L'acquisition pour un montant de 6€ le m² de quatre parcelles de terrain, parties intégrantes du Chemin des Perrières. Cette mesure de régularisation fait suite au dernier remembrement.
- Sont concernées, les parcelles n°1575 de 84 m², n°1578 de 42 m², une partie de la parcelle n° 897 et n°894.
- L'attribution à l'entreprise AFPT de Carquefou, moins disante, du marché de travaux d'aménagement des trottoirs pour un montant de 13 096.80 € TTC.
 - L'aménagement de la voirie Communale 2009 pour la route de la Mairie et Betz.
 - La réalisation de travaux de peinture à la salle annexe et à l'église.
 - La réalisation d'une tranchée pour raccorder la future bibliothèque au tout à l'égout.
 - L'acquisition d'un pulvérisateur avec pompe aspirante pour le traitement des mousses sur les bâtiments pour un montant de 1000 € auprès de l'entreprise Kerhervé Quincaillerie à Bains sur Oust.
 - L'acquisition d'un rail dans la salle polyvalente afin d'y installer un rideau de scène pour un montant de

500 € HT auprès de la Société AB&W Rideaux et stores - La Montagne (44260).

- La délégation de Maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Brivet (SMAHBB) concernant l'étude préalable de contrat de Restauration et d'entretien de Zones Humides (CREZH) sur le Bassin du Brivet.
- La réalisation d'une étude diagnostic amiante et plomb dans le cadre des travaux d'aménagement de la Bibliothèque.
- L'avenant avec la Caisse d'épargne, dans le cadre du financement de la construction du Groupe scolaire, qui permet de diminuer le montant du prêt relais (1 27 240 € au lieu de 240 000 €).
- L'avenant n°2 marché de travaux groupe scolaire concernant le lot n°15 électricité : plus-value d'un montant de 308.40 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ APPROUVÉ :**

- Le Compte Administratif 2008 – Budget locatifs sociaux :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté	3 677.49 €			
Opération	52 850.00 €	31 935.58 €	19 211.41 €	50 432.45 €
TOTAUX	56 527.49 €	31 935.58 €	19 211.41 €	50 432.45 €
Résultat clôture	24 591.91 €			31 221.04 €

- Le Compte de gestion 2008 – Budget locatifs.
- L'Affectation des résultats 2008, budget locatifs en report d'investissement à l'article 1068 pour un excédent de 31 221.04 €.
- Le budget primitif 2009 – Budget locatifs :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	7 900 €	Produits des services	1 000 €
Charges financières	18 500 €	Produits de gestion courante	49 500 €
Virement à la section d'investissement	24 100 €		
TOTAL	50 500 €	TOTAL	50 500 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Travaux	5 000 €	Excédent de fonctionnement	31 935.58 €
Remboursements d'emprunts	14 100 €	Virement de la section de fonctionnement	24 100 €
Dettes envers la commune	11 629.13 €		---
Déficit reporté	24 591.91 €		---
Dépôts et cautionnements	1 000 €		---
TOTAL	56 321.04 €		56 321.04 €

**HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE
DU 29 JUIN AU 22 AOUT 2009**

**DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 30 à 12 H 00
LE VENDREDI DE 8 H 30 à 12 H 00
et de 13 H 30 à 16 H 30
FERMÉE LE SAMEDI**



• Le Compte Administratif 2008 – Budget principal :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté		74 012.75 €		
Opération	875 154.23 €	800 142.89 €	568 431.60 €	728 674.80 €
TOTAUX	875 154.23 €	874 155.64 €	568 431.60 €	728 674.80 €

• Le Compte de gestion 2008 - Budget principal.

• L'Affectation des résultats 2008 du budget principal pour un excédent de 160 243.20 € :

- en report de fonctionnement à l'article 002 pour 58 278.00 €
- en report d'investissement à l'article 1068 pour 101 965.20 €

• Les taux d'impositions 2009 :

- Taxe Foncier Bâti : 17.04 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 43.94 %

soit une augmentation de 2 % sur les taux 2008.

• Les budgets primitifs 2009 – Budget Principal :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	233 069.00 €	Produits des services	63 100.00 €
Charges de personnel	267 795.00 €	Impôts et taxes	306 864.00 €
Charges de gestion courantes	149 168.00 €	Dotations et participations	296 994.00 €
Charges financières	45 904.00 €	Produits de gestion courante	10 100.00 €
Virement à la section d'investissement	42 000.00 €	Atténuation de charges	2 700.00 €
		Résultats reportés	58 278.00 €
TOTAL	738 036.00 €	TOTAL	738 036.00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opé. d'équipement	1 353 459.74 €	Subv. d'investissement	379 286.00 €
Remb. d'emprunts	42 678.00 €	Emprunts	682 050.00 €
Déficit d'investissement reporté	998.59 €	Dotations diverses TLE/FCTVA	180 106.00 €
		Excédent de réserves	101 965.20 €
		Immob. locatives	11 629.13 €
		Virement de la section de fonctionnement	42 000.00 €
TOTAL	1 397 136.33 €	TOTAL	1 397 136.33 €

• L'octroi d'une subvention des travaux de la bibliothèque par la région dans le cadre du contrat de territoire unique à hauteur de 10 000 €.

• L'avenant n°1 marché de travaux groupe scolaire concernant le lot n°14 Chauffage-ventilation : plus-value d'un montant de 1201.30 € HT.

• L'attribution au 1^{er} juillet 2009 du logement locatif, 4 résidence du clos Guerrioux, à Madame Annie BRIAND.

• Les subventions 2009

ADAR	Orvault	1 492.80 €
Musique et Danse en LA	Orvault	1 261.56 €
ADMR	Guenrouet	650.00 €
ADT du Sillon	Pontchâteau	231.00 €
A.S.Q	Quilly	325.00 €
ADICLA	Nantes	146.51 €
ADIL LA	Nantes	212.68 €
Amicale des S.P	Campbon	315.00 €
Amicale des S.P	Guenrouet	523.00 €
Centenaire S.P		100.00 €
Ecole des Jeunes SP intercentre		250.00 €
Animation sportive cantonale		59.70 €
Animation sportive Départemental	Nantes	597.00 €
CAUE de LA	Nantes	96.00 €
Comité des fêtes	Quilly	350.00 €
CROIX Rouge	Savenay	200.00 €
Le Sillon des mots	Campbon	300.00 €
Gym Tonique	Quilly	300.00 €
Halte garderie/Familles rurales	Campbon	1 500.00 €
OGEC Ste Thérèse	Quilly	14 816.61 €
Parents Enfants	Quilly	3 000.00 €
Projet pédagogique Ecole Publique	Quilly	1 500.00 €
Réseau Rural d'éducation-Publique	Quilly	1 393.82 €
Réseau Rural d'éducation-Privée	Quilly	314.50 €
Resto du Cœur Loire A	Nantes	375.00 €
Secours catholique LA	Nantes	150.00 €
UNC	Quilly	100.00 €
Fondation du Patrimoine	Nantes	100.00 €
Virades de l'espoir	Savenay	100.00 €

Total 30 760.18 €

• La proposition chiffrée de l'entreprise de travaux publics LGTP, 36 rue St Michel à CAMPBON concernant les travaux de raccordement du tout à l'égout Bibliothèque/groupe scolaire pour un montant de 4 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2009 APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ APPROUVE :

• L'attribution à l'entreprise LANDAIS du marché de travaux PAVC pour un montant de 14 661.76 € HT.

• L'avenant n°2 marché groupe scolaire concernant le lot n°9 - Cloisons sèches : plus-value d'un montant de 393.15 € HT

• L'attribution à la Société VEOLIA pour un montant de 2 027.50 € HT du marché de travaux concernant la remise en état des poteaux incendie sur l'ensemble de la commune.

• L'acquisition auprès de l'entreprise NEXTIRAONE, économiquement plus avantageuse en achat, d'un nouvel équipement téléphonique Mairie/école pour un montant de 3 380.00 € HT et une redevance annuelle de 330.00 € HT.

• Le remplacement de la baie de brassage informatique de la Mairie qui n'est plus aux normes et trop petite. Le devis de l'entreprise ECR technologie est accepté pour un montant de 862.07 € HT.

**(SUITE) LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2009
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ APPROUVÉ :**

- L'attribution à l'entreprise NORISKO, moins-disante, de la mission de repérage amiante et plomb concernant les travaux d'aménagement de la Bibliothèque pour un montant de :
 - Diagnostic : 360.00 €,
 - Prélèvements et analyse en laboratoire : prix unitaire : 40.00 € (pour le plomb) et 50.00 € (pour l'amiante).
- Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de l'Isac.
- L'Augmentation du nombre de délégués au Conseil Communautaire de Loire et Sillon.
- L'avenant n°18, article 2 de la convention, concernant le traitement informatisé des salaires, établie entre la Commune et le Centre de gestion de la fonction publique.
- Le passage du taux de promotion à 100 % pour avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal suite à un avancement de grade.
- La désignation après tirage au sort de trois personnes susceptibles d'être retenus en qualité de jurés d'assises en 2010 par le parquet de la cour d'assises : Mesdames TRENEL épouse GERARD Claudie, RUSSON épouse GRANGIER Sandie, HOUIS épouse ORAIN Camille.
- L'avenant au contrat de restauration scolaire concernant la fusion du prestataire Ansamble avec Breiz Restauration.
- La participation de la Commune au projet d'Ecole Numérique Rurale dans le cadre du plan de relance du Gouvernement pour les Communes de moins de 2000 habitants.
- L'acquisition d'une benne pour les espaces verts auprès de l'entreprise Agri-service à St Gildas des bois pour un montant de 310.00 € TTC.
- Les travaux supplémentaires concernant la création d'un réseau tout à l'égout bibliothèque/école pour un montant de 1 539.03 € HT auprès de la Société LGTP de Campbon (présence de rochers).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2009
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ APPROUVÉ :**

- L'augmentation des loyers de 2.83 % des locatifs situés au « Clos Guerrioux », « Grande rue » et « Bois Joli ».
 - La signature de la convention « Animation jeunesse » avec la Commune de Campbon concernant l'accueil de loisirs des 11-14 ans pendant la période d'été 2009 (du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août).
- La convention entre les deux communes précise le budget prévisionnel de 15 210 €. La participation communale de Quilly est proposée à hauteur de 20% soit 2 629 €.
- L'avis d'enquête publique de la Société SAS Cristac Roc-Guenrouët en vue de procéder à l'extension de son

unité d'embouteillage d'eau de source située à Guenrouët.

- Les avenants concernant les travaux de restauration de la Chapelle de Planté :
Vu la demande sollicitée par l'atelier LECONTE, architecte du patrimoine informant d'une nécessité de recalage des marchés des deux premiers lots concernant la première tranche tenant compte des adaptations résultant de la gestion des découvertes fortuites inhérentes à ce type de travaux de restauration, il est proposé un avenant en plus de 7 510 € HT pour le lot n°1 maçonnerie et un avenant en plus de 1 608.80 € HT pour le lot n°2 charpente.
Les montants en € HT des marchés retenus sont modifiés ainsi :

	Tranche 1	Tranche 2	TOTAL
Lot 1	15 715.00 €	25 248.00 €	40 963.00 €
Lot 2	5 769.34 €	6 003.64 €	11 772.98 €
Lot 3	32 098.21 €		32 098.21 €
Lot 4		5 184.82 €	5 184.82 €
Lot 5		1 123.00 €	1 123.00 €
Lot 6	4 840.00 €		4 840.00 €
	58 422.55 €	37 559.46 €	95 982.01 €

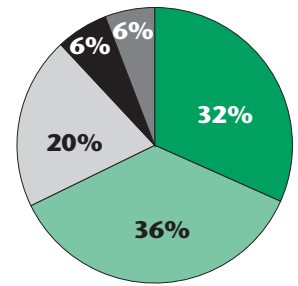
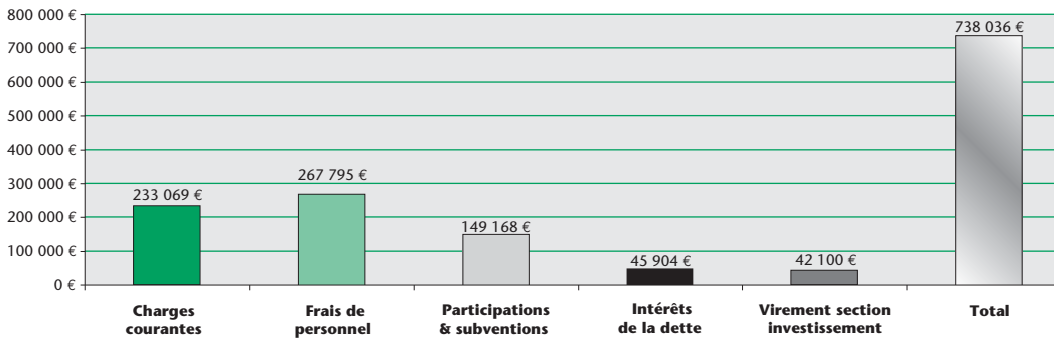
Le Conseil Municipal donne son accord sur la nouvelle répartition des tranches et accepte d'engager les travaux pour les tranches 1 et 2.

- La Subvention d'équipement pour la bibliothèque accordé par La Communauté de Communes Loire et Sillon dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 70 %.
- L'équipement en mobilier devant atteindre environ 25 000 € HT.
- L'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école publique pour un montant de 1050 € auprès de la Société SOMAINTEL de Nantes. Cette acquisition rentre dans le cadre du contrat de réussite du réseau rural d'éducation de Dréfféac/Quilly/Ste Anne sur Brivet, 2006-2010.
 - L'avenant mission de coordination SPS - Chapelle de Planté pour une plus value de 800 € HT correspondant à 16 heures de vacations supplémentaires suite au retard de chantier.

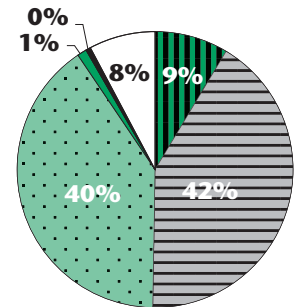
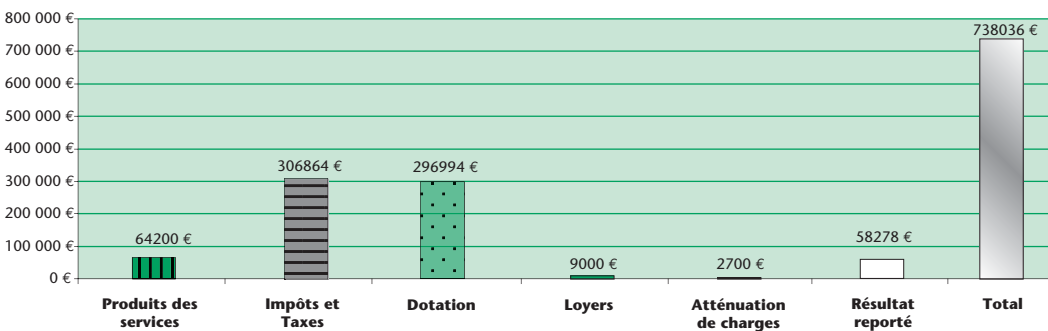
- L'acquisition d'un chalet annexe au bâtiment des sports auprès de la Société Bois Plus de Savenay pour un montant de 3714 € HT en partenariat avec l'association « Les Boules Dog's » :
L'association réalisera à sa charge la dalle de 40 m² et pourra utiliser ce chalet pour stocker son matériel après signature d'une convention de mise à disposition avec la mairie.
- La création d'un poste saisonnier de 2 mois au service technique à compter du 8 juin 2009.
- L'Acquisition d'extincteurs pour le groupe scolaire pour un montant de 1196 € HT auprès de l'entreprise Extincteurs Nantais.

Le budget prévisionnel 2009

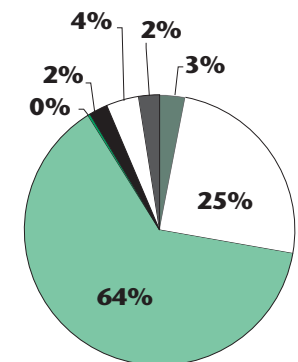
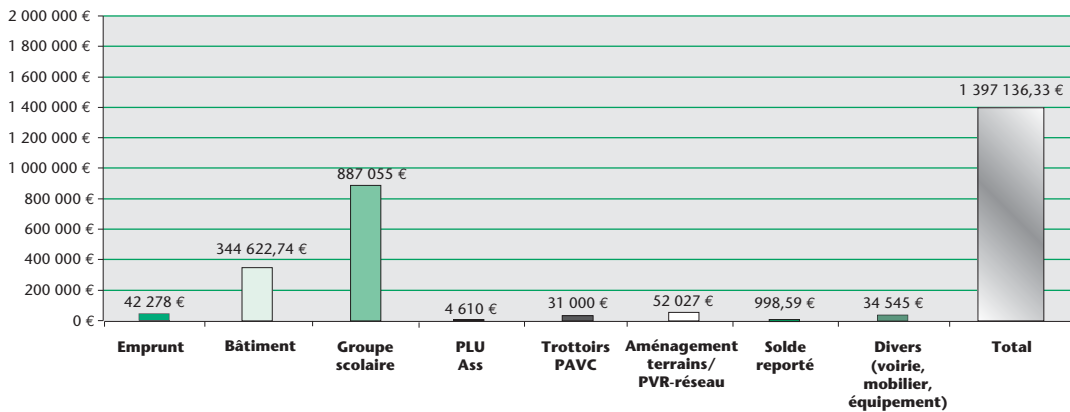
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009



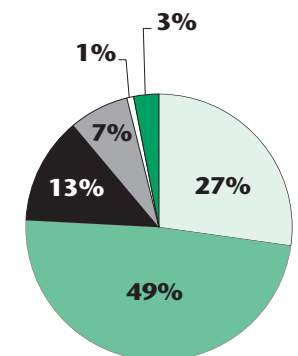
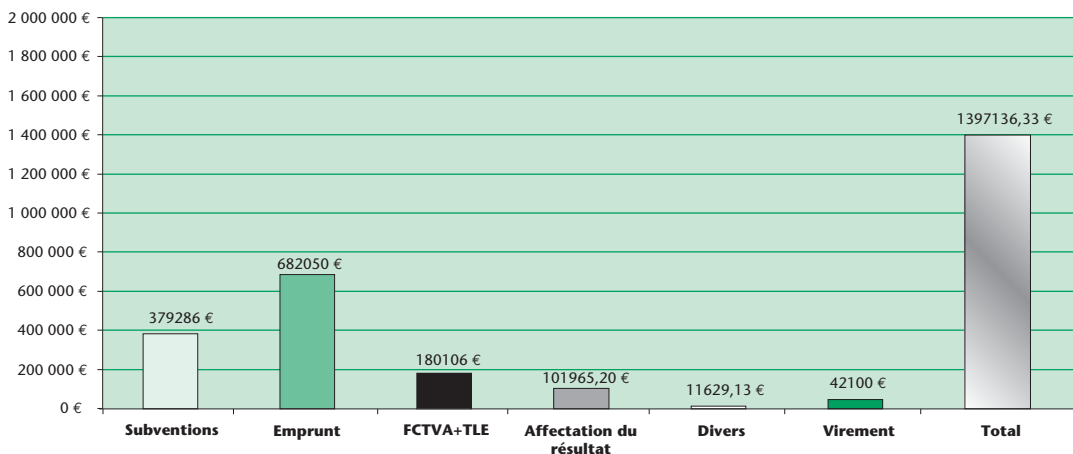
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2009



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2009



ÉCOLE



La fin des travaux ayant eu lieu fin juin, la rentrée de septembre pour les enfants de maternelle se fera dans la nouvelle école.

L'aménagement des classes est prévu courant juillet.

Les parents dont les enfants sont scolarisés à l'école publique pourront visiter l'école le samedi 29 août à partir de 9h30. A cette occasion ils auront la possibilité de re-

mettre leurs tickets de cantine et de s'inscrire à l'Accueil Périscolaire pour la première semaine de la rentrée.

L'inauguration officielle aura lieu fin septembre ou début octobre, la date sera communiquée ultérieurement.

LE JARDIN DU CLOS GUERRIOUX

Le jardin est un projet qui s'est accéléré suite au terrassement de l'école et de la réutilisation immédiate de la terre

Les commissions « espaces verts » et « culture » avaient proposé plusieurs esquisses qui ont permis l'élaboration de cet espace public.

Aujourd'hui, le jardin a pris forme grâce au travail acharné des agents techniques Johann et Yannick, que nous tenons à féliciter et remercier pour cette réalisation.

Sous la direction de Johann, les travaux de terrassement et de mise en forme ont été réalisés par les entreprises SARL Laidin et LTPG Guiné Thierry. Ces entreprises ont fait preuve de professionnalisme et notamment la dernière qui a été à notre écoute.

L'achat des plantations a été effectué auprès de la pépinière Gicquiaud qui a guidé la Commune sur le choix des végétaux.

Le jardin est ouvert au public. La fin de l'aménagement est prévue en 2010.

UNC QUILLY Remise de l'i

Le samedi 9 mai, Le Maire, Michel TILLARD, a remis l'insigne « Porte Drapeau » à René LE BOURDIEC, ancien combattant de la guerre 39-45, pour ses douze années de service à l'association UNC de Quilly.

Le président lui a également remis un diplôme de Porte Drapeau offert par le Ministre des Anciens Combattants.

Monsieur LE BOURDIEC, engagé volontaire à 18 ans, est affecté tout d'abord de 1944 à fin janvier 1945 au 2ème Bataillon FFI du Morbihan. Sa zone d'engagement est la poche de Lorient Sud.

Le 1^{er} février 1945, il incorpore le 4^{ème} régiment de Fusillés Marins. Sa nouvelle zone d'engagement est la poche de Saint-Nazaire.

Il entre dans la ville le 9 mai 1945 et participe le lendemain, « Place de la République », au

ETAT CIVIL 1^{er} semestre 2009

NAISSANCES

Zoé RENAUD	13 janvier	Le Clos Pabois
Luka JAGUENEAU	28 janvier	La Crochardais
Julia VANRECHEM-LE ROUX	4 mars	La Potironnerie
Matéo TREBOSSON	5 mars	11 rue du Bois Joli
Mathys MOURAUD	13 mars	34 Grande Rue
Sam COSTE	18 mars	Le Parc
Maian LAVENUS	24 avril	Le Parc
Lucas MORI	30 avril	Le Clos Pabois
Noélia SOLLIER	01 juin	La Barre
Loucas ROUSSEAU	16 juin	10 Grande Rue

MARIAGES

Fabrice PETITEAU – Cécile DUCREUX	14 février à Quilly
Emmanuel COURTOIS – Marie JURUT	31 mars à Port-Louis (Maurice)

DÉCÈS

Michel MASSON	61 ans	13 janvier	Le Grand Betz
Odette VIOLAIN épouse JAGOT	84 ans	17 janvier	Maison de retraite de Bouvron
Jean NICOLAS	81 ans	19 janvier	La Crochardais
Michel OLIVIER	58 ans	4 février	Le Grand Betz
Yves MERIAIS	100 ans	9 juin	Maison de retraite de Campbon
Victor EVAIN	81 ans	30 juin	Maison de retraite de Bouvron

NUMÉROTATION DES RUES

La première tranche pour la numérotation des villages comprend les lieux suivants : La Rénaïs, Le Vilo, Les quatre routes, La Crochardais, Rue du bois joli, La Pilardais, Le cheval Blanc, Roue de Notre Dame de Grâce, La Haie, La Garenne, La Grissonnière.

Ce travail a été fait en collaboration avec La Poste pour faciliter la distribution du courrier et les interventions des services d'urgence.

Les autres secteurs seront réalisés en 2 tranches.

A SUIVRE...

BIBLIOTHÈQUE

Suite au déménagement de l'école, les travaux de bibliothèque ont commencé.

L'aménagement devrait être terminé pour la fin de l'année. Un appel d'offres concernant le mobilier sera lancé simultanément, sachant qu'une subvention a été demandée dans le cadre du contrat de territoire 2009/2012 pour l'aménagement intérieur.

Pour information, les subventions concernant la réhabilitation du bâtiment s'élèvent à 70 000 € réparties comme suit :

- 60 000 € du conseil général et de la région (contrat de territoire précédent)
- 10 000 € de notre Député Madame Marie-Odile BOUILLE.

insigne PORTE DRAPEAU

désarmement de l'armée Allemande. Ensuite, il embarque sur un dragueur de mines, le M277, pour déminer les estuaires de la côte Atlantique de Brest à Bordeaux jusqu'au Golf de Gascogne.



Calendrier des fêtes 2009

JUILLET

25 Pique-nique *West-Country*

AOÛT

29 Concours de boules *Les Boules-Dogs*
29 Fête de Village *La Haie*

SEPTEMBRE

5 Fête du village *La Garenne*
12 Parcahlon *Le Bois Joli*
19 Rassemblement Débutants *Parc Qui - Parc Quoi ?*
ASQ Football

OCTOBRE

7 Loto *Les Amis Réunis*
16 ou 18 Spectacle *ASQ Football à confirmer*

NOVEMBRE

8 Loto *Les Tréteaux*
14 Soirée *APEL Ste Thérèse*
14-15 Expo-Vente *Les Amis Réunis*
21 Repas *L'Amicale Laique*
25 Repas des Aînés *La Municipalité*

DÉCEMBRE

2 Loto *Les Amis de Planté*
6 Animation de Noël *La Municipalité*
6 Marché de Noël *Parents-Enfants*
13 Spectacle des enfants *L'Ecole Ste Thérèse*
18 Goûter de Noël *L'Amicale Laique*

CARNAVAL

Cette année encore, les associations Amicale Laique, Parents-Enfants de Quilly et l'APEL, rejointes par West-Country, ont animé notre bourg au moment du carnaval. Nous les remercions très sincèrement.



QUILLY EN FÊTE

Samedi 06 juin s'est déroulé la première édition de « Quilly en fête ».

6 équipes représentant chaque secteur de la commune se sont « affrontées » lors des différents jeux proposés.

Des jeux pour tous en utilisant les qualités de chacun :

- la patience, pour le fil rouge où les meilleures trico-teuses de la commune étaient en compétition
- la force, pour le jeu du harpon et le tir à la corde où les muscles étaient soumis à rude épreuve
- la vitesse, pour la course de garçons de café où les vachettes ont fortement gêné les concurrents
- l'équilibre, pour grignoter un bout de saucisse suspendu tout en pédalant.



Des points étaient également attribués pour le concours de vachette et celui du meilleur far breton.

Les GEHAPOAS ont remporté cette première édition et se disent prêt à remettre leur trophée en jeu.

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles et toutes les associations qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Le bureau du comité des fêtes a d'autres projets à venir, le prochain concerne le Téléthon en fin d'année.

PARCQUI PARCQUOI

L'association PARCQUI PARCQUOI organise le 12 septembre prochain son 3^{ème} PARCATHLON dans son village.

AU PROGRAMME

- Concours de trottinettes en double : 1^{er} prix un cochon et divers lots
- Concours de palets en doublettes : 1^{er} prix un cochon et divers lots
- Le soir un repas clôturera la journée

AU MENU

- Adulte : 10 €
 - Punch*
 - Assiette hors d'oeuvres*
 - Bœuf bourguignon*
 - Fromage salade*
 - Dessert*
- Enfant : 5 €
 - Jus d'orange*
 - Saucisses chips*
 - Fromage*
 - Glace*

Les jeux et les repas sont ouverts à tous et à toutes.

Réservation pour les repas avant le 6 septembre au 06 24 60 10 39 ou 02 40 88 18 59 ainsi que pour tout autre renseignement.

Jeux pour enfants : structure gonflable, pêche à la ligne.

Au cours du repas un tirage au sort aura lieu et un cadeau surprise sera offert à l'heureux gagnant

Le 19 septembre, toujours organisé par PARCQUI PARCQUOI et dans ce même village aura lieu pour la 2^{ème} année une « soirée concert ». Deux groupes aux musiques et aux styles différents animeront cette soirée.

Le groupe **Tamnavein** : musiques et chants traditionnels irlandais mélancoliques, rythmés, entraînants, et festifs.

Le groupe **Londéfi** : jeune troupe de musiciens rennais, chansons à texte, décalées, acides et entraînantes.

Cette soirée est ouverte à tout le monde

- Prix des places : 6 € gratuit pour les enfants
- Bar et sandwichs

CHAPELLE DE PLANTÉ

La première tranche de rénovation de la chapelle se termine, le montant des travaux pour cette tranche s'élève à 67714.81 euros HT réparti comme suit :

- Maçonnerie : 15715 euros
- Charpente : 5769,36 euros
- Couverture : 32098,21 euros
- Croix et coq : 4840,40 euros
- Honoraires de l'architecte 10 % du coût des travaux soit : 5842,26 euros
- Contrôle SPS : 3450 euros.

Les subventions obtenues pour cette tranche s'élèvent à hauteur de 49 480,45 € et le don de l'association « Les Amis de Planté » est de 30 000 €. Le budget global couvre très largement les travaux des tranches 1 et 2.

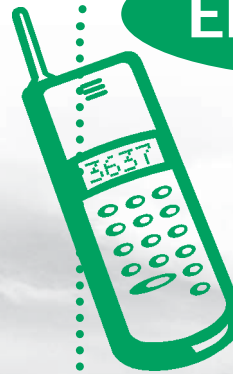
La tranche 2 sera faite à suivre pour un montant de 42665,41 € HT. Les lots concernés sont la maçonnerie, la charpente, la menuiserie et la peinture. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours de montage.

La mairie prend à sa charge les 19.60 % de TVA (15 % de cette TVA est remboursée, la différence est supportée par la Commune).

BIBLIOTHÈQUES EN FÊTE

Comme chaque année sur l'ensemble des communes de Loire et Sillon, une soirée lecture et musique sera organisée dans chaque commune. Cette année, à Quilly, elle aura lieu dans la salle annexe le dimanche 11 octobre à 11h sur le thème « la tête dans les étoiles ».

ERRATUM



Flash Info d'avril
Une erreur s'est glissée dans le
Le **numéro de téléphone**
pharmacies de garde
est le **3637**

ANIMATION

JEUNESSE

C'QU'ENS JEUNES

L'animation jeunesse accueille les 11/14 ans à **Campbon et Quilly du 6 au 31 juillet et du 17 au 31 août 2009.**

AU PROGRAMME :

animations au local, sorties, mini-camps et soirées.

Les horaires d'ouverture sont de 14h à 18h30 sachant qu'une navette est mise en place pour les trajets.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

animjeunes.campbon@orange.fr.

ou sur le blog <http://cquensjeunes.blogspot.com/>

MULTISPORTS

saison 2009-2010

L'animation Sportive Départementale va ouvrir à partir du mois de septembre une école multisports pour les collégiens le lundi de 18H15 à 19H30 au gymnase de la chapelle Launay. Elle est ouverte à tous les collégiens habitants sur le canton de Savenay. Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui se fait déjà avec les enfants du CE1 au CM2 dans chaque commune du canton.

Le bulletin d'inscription est à retirer en Mairie.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

contacter Stéphane MARCHAND au 06 86 45 82 56 ou smarchand@cg44.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter en 2010 sur notre Commune, les personnes nouvellement arrivées doivent s'inscrire **avant le 31 décembre en Mairie.**



2009

dernier Flash Info :
pour connaître les
le week-end

NOUVEAU SUR QUILLY

PLÂTRERIE :

Entreprise MABIT
La Garenne
44750 QUILLY
Tél. : 02 40 00 18 94

COMMERCE AMBULANT :

« P'tite fringale »
Sandwichs, Kebab, américains, frites
Les samedis à partir du 18H30
Place de l'Eglise à Quilly

RELATIONS DE BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonores ou des vibrations transmises, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses,... doivent être impérativement interrompus entre 20 H et 7 H et toute la journée des dimanches et jours fériés.



NOUVELLE IMMATRICULATION

Les nouvelles plaques d'immatriculation sont obligatoires depuis le 15 avril pour les véhicules neufs. Compte tenu d'une défaillance concernant l'accès des partenaires privés au système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.), Michèle Alliot-Marie a décidé de reporter au 15 octobre prochain la prise en compte des véhicules d'occasion dans le S.I.V.

La carte grise s'appelle désormais « **certificat d'immatriculation** ».

Un nouveau numéro d'immatriculation composé d'une série de 7 caractères alphanumériques (2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret, 2 lettres) est attribué chronologiquement et définitivement à chaque véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Le numéro du département peut toujours figurer sur la plaque : un emplacement y est prévu, surmonté du logo de la région correspondante.

Cette référence locale n'aura plus nécessairement de lien avec l'adresse. Un usager peut donc choisir le département avec lequel il ressent le plus d'attaches et d'affinités.

En cas de rachat d'un véhicule d'occasion, l'usager peut, selon son souhait, conserver la référence locale apposée par l'ancien propriétaire ou en choisir une autre.

VOTRE CPAM VOUS INFORME



Conséquence du non respect du parcours de soins

Quand êtes vous hors parcours de soins ?

Vous êtes hors parcours de soins coordonnés :

- si vous consultez un médecin alors que vous n'avez pas désigné de médecin traitant.
- si vous consultez un médecin spécialiste alors que vous n'êtes pas envoyé par votre médecin traitant.

Minoration du taux de remboursement qui passe de 50 à 30 % par acte dans la limite de 10 €, depuis

le 31 janvier 2009, même si vous consultez un médecin qui applique les tarifs Sécurité Sociale (secteur 1).

Absence de prise en charge de dépassements d'honoraires autorisés, quelque soit l'activité du médecin consulté. Celui-ci pourra vous appliquer un dépassement autorisé non remboursable, allant jusqu'à 8 € soit 17.5 de plus que le tarif du parcours de soins coordonnés y compris dans le cadre de l'accès direct spécifique lorsque vous n'avez pas désigné votre médecin traitant. A titre d'exemple, une consultation de spécialiste hors parcours de soins n'est remboursée qu'à hauteur de 5.90 €.

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

AU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES



LA LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Un nouveau service privé de portage de repas à domicile pour personnes âgées intervient depuis le 1^{er} mars 2009 sur la commune.

Ce service est proposé par **DOMIREPAS**. Il s'adresse à toute personne ayant des difficultés à préparer ses repas ou faire ses courses, pour des raisons de santé, d'âge, de handicap ou d'isolement.

Les repas, **avec menus au choix** et possibilité de régimes, sont livrés à domicile pour tous les jours ou quelques jours seulement de la semaine.

Le service est sans engagement, ni abonnement, avec livraisons possibles pour de courtes périodes ou à titre d'essai.

Possibilité de prise en charge partielle du coût du repas dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le service de livraison. Tél. : **02 40 19 68 67**
Mail : **info@domirepas.fr**

KICEKOI

Que suis-je ?

Réponse du KICEKOI précédent :
Jardin du Clos Guerrioux

